

5.00 crédits	30.0 h	Q2
--------------	--------	----

Enseignants	Mouffe Bernard ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Mons
Préalables	/
Thèmes abordés	<p>Les règles juridiques et déontologiques relatives à la liberté de la presse et aux autres modes de communication (internet, publicité) confrontées aux règles protectrices de l'individu (honneur et réputation, droit à l'image, vie privée, droit de réponse, droits d'auteur)</p> <p>Cela impliquera de croiser les regards du droit public, civil et pénal et ce, tant au niveau national qu'europpéen et international.</p> <p>Seront pris en compte :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les notions de communication et de presse</li> <li>2. La liberté d'expression médiatique</li> <li>3. Les droits concurrents à la liberté d'expression médiatique</li> <li>4. Médias et responsabilité juridique</li> </ol>
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable de procéder à un examen critique des différentes règles existantes pour les appliquer et les pondérer dans une série de cas concrets tels ceux qui lui seront soumis lors de l'examen.</li> </ol>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen écrit
Méthodes d'enseignement	Cours magistral fondé sur l'analyse interactive de cas concrets
Bibliographie	En premier : S. HOEBEKE et B. MOUFFE, Droit de la presse, (Anthemis, 2012). En second : B. MOUFFE, Droit à l'image (Kluwer, 2013), La responsabilité civile des médias (Kluwer, 2014), Droit de la publicité (Bruylant, 2013).
Faculté ou entité en charge:	COMU

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en information et communication	COMM1BA	5		